

## PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du jeudi 23 novembre 2017 à 20 h 30 – lieu : Lavaré

### ORDRE DU JOUR :

#### **1. Affaires Administratives**

- 1.1. Attribution du marché d'assurances,
- 1.2. Modification statutaire du Pays du Perche Sarthois : création d'un Syndicat Mixte ouvert à la carte,
- 1.3. Schéma de Cohérence Territorial (SCOT),
- 1.4. Contrat Territoire Innovant (2017-2020).

#### **2. Affaires Financières**

- 2.1. Budgets 2017 : décisions modificatives,

#### **3. Voirie Communautaire**

- 3.1. Avenant n° 2 au marché de travaux pour l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire – programme 2016-2017-2018,
- 3.2. Conventionnement avec les communes pour la régie communale 2017.

#### **4. Petite Enfance**

- 4.1. Construction d'un Relais Assistants Maternels Parents Enfants à Saint-Calais : avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

#### **5. Informations du Président, des Vices présidents et mandataires**

\*\*\*\*\*

Date de convocation : 16 novembre 2017

Date d'affichage : 17 novembre 2017

Nombre de conseillers :            En exercice    46            Présents    35            Votants    40

#### **Etaient Présents :**

MM. BRETON Jacky, BATARD Gérard, BONNEFOY Bernard, CARREAU Alain, CHABILLANT Jean-Luc, CHAMBRIER-GILLOT David, FOUCAULT Yves, GASCHET Léonard, GREMILLON Patrick, HALGRIN Yannick, HUGER Jean-Pierre, LACOCHE Jacques, LAMBERT Jean-Marc, LANDRÉ Daniel, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MASSE Nicolas, NICOLAY Christophe, PAIRIGOUAS Michel, PARANT Joël, RENVOISÉ Guy, REZE Claude, VADE Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, CHEREAU Laurence, FERRAND Brigitte, GARDRAT Gisèle, GARREAU Aline, GAUTIER Cindy, JUMERT Annie, LELONG Françoise, OLIVIER Annette, PILETTE Maryline, PRIEUR Sergine, TEISSIER Monique, membres titulaires.

#### **Etaient Excusés :**

M. BLOT Jean-Marc donne pouvoir à M. BRETON Jacky  
M. CHÉRON Michel  
M. FOUQUET Marc donne pouvoir à M. BATARD Gérard  
M. HARMAND Jean-Loup  
M. HERPIN Jean-Jacques  
M. SOREL Gilbert  
Mme HÉRISSON Arlette donne pouvoir à M. CARREAU Alain  
Mme LAUNAY Marie-Claire  
Mme MERCIER Nadine  
Mme NELET Annie donne pouvoir à M. LACOCHE Jacques  
Mme RIOTON Marlène donne pouvoir à Mme CHEREAU Laurence  
Mme Cindy GAUTIER est nommée secrétaire de séance.

La séance a été ouverte par Monsieur Jacky BRETON Président.

Le compte rendu du conseil communautaire du 26 octobre est adopté à l'unanimité.

Procès-verbal du Conseil du 23 novembre 2017

## I) Affaires Administratives

### 1.1 Attribution du marché d'assurances.

Vu la délibération n° 20170911 du 28 septembre 2017 autorisant Monsieur le Président à lancer la procédure de consultation des entreprises pour un marché d'assurance,

Monsieur le Président rappelle que suite à la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté de communes fonctionne actuellement avec les contrats des deux anciennes collectivités.

Une consultation a donc été lancée le 29 septembre 2017 pour la passation d'un marché d'assurances, d'une durée de 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La date limite de remise des offres était fixée au 27 octobre 2017 à 12 heures.

Monsieur le Président présente le rapport d'analyse des offres et le classement proposé par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 novembre 2017.

#### ✓ Lot n° 1 : Dommages aux biens immobiliers et mobiliers

	Solution de Base			Variante imposée (prestation alternative)		
	MMA / COUTELLE	SMACL	VHV / BRETEUIL	MMA / COUTELLE	SMACL	VHV / BRETEUIL
Valeur technique :	50,50	55,50	56,50	50,50	55,50	56,50
Prix :	24,67	38,68	40,00	23,04	40,00	38,68
Total / 100 :	<b>75,17</b>	<b>94,18</b>	<b>96,50</b>	<b>73,54</b>	<b>95,50</b>	<b>95,18</b>
Rang :	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

Solution de base : Franchise générale de 400 € sauf franchises légales

Variante imposée (prestation alternative) : Franchise générale de 1 000 € sauf franchises légales

#### ✓ Lot n° 2 : Responsabilité civile et risques annexes

	Solution de base			Prestation supplémentaire éventuelle		
	MMA / COUTELLE	SMACL	VHV / BRETEUIL	MMA / COUTELLE	SMACL	VHV / BRETEUIL
Valeur technique :	56,50	56,50		56,50	56,50	
Prix :	16,77	40,00		12,85	40,00	
Total / 100 :	<b>73,27</b>	<b>96,50</b>		<b>69,35</b>	<b>96,50</b>	
Rang :	<b>2</b>	<b>1</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	

Solution de base : Responsabilité civile générale

Variante imposée (prestation supplémentaire éventuelle) : Accidents corporels

#### ✓ Lot n° 3 : Flotte véhicules et risques annexes

	SOLUTION DE BASE				Prestation supplémentaire éventuelle			
	GEFION / BRETEUIL	GROUPAMA	MMA / COUTELLE	SMACL	GEFION / BRETEUIL	GROUPAMA	MMA / COUTELLE	SMACL
Valeur technique :	59,00	56,00	57,00	59,50	59,00	56,00	57,00	59,50
Prix :	40,00	35,05	26,87	27,24	40,00	33,46	24,59	29,95
Total / 100 :	<b>99,00</b>	<b>91,05</b>	<b>83,87</b>	<b>86,74</b>	<b>99,00</b>	<b>89,46</b>	<b>81,59</b>	<b>89,45</b>
Rang :	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>3</b>

Solution de base

Variante imposée (prestation supplémentaire éventuelle) : Missions agents et élus

✓ **Lot n° 4 : Risques statutaires agents**

	CNP	AGPM	CBL	PREPAR	GROUPAMA	QUATREM	CNP	AGPM	CBL	PREPAR	GROUPAMA	QUATREM
	Solution de base					Solution de base + MATERNITE ADOPTION						
Technique / 60 :	55,00	54,00	54,00	53,50	NON CLASSE	56,50	55,00	54,00	54,00	53,50	NON CLASSE	56,50
Prix / 40 :	34,69	32,90	35,79	33,22		40,00	40,00	26,61	39,76	38,18		31,26
Total / 100 :	89,69	86,90	89,79	86,72		96,50	95,00	80,61	93,76	91,68		87,76
Rang :	3	4	2	5		1	1	5	2	3		4
	Solution de base + MALADIE ORDINAIRE					Solution de base + Toute PSE						
Technique / 60 :	55,00	54,00	54,00	53,50	NON CLASSE	56,50	55,00	54,00	54,00	53,50	NON CLASSE	56,50
Prix / 40 :	40,00	32,94	36,92	36,13		33,94	40,00	26,21	36,38	36,24		27,58
Total / 100 :	95,00	86,94	90,92	89,63		90,44	95,00	80,21	90,38	89,74		84,08
Rang :	1	5	2	4		3	1	5	2	3		4

Solution de base :

accidents de travail / maladies professionnelles  
décès toutes causes  
longue maladie / longue durée

Variantes imposées (prestations supplémentaires éventuelles) :

maternité - adoption sans franchise  
maladie ordinaire (y compris trajets et temps partiel thérapeutique) remboursement de la rémunération versée à l'agent avec franchise ferme 20 jours.

✓ **Lot n° 5 : Protection juridique**

	C.F.D.P. / 2 C COURTAGE	DAS (MMA) / COUTELLE	SMACL
Valeur technique :	56,50	56,50	NON CLASSE
Prix :	40,00	23,43	
Total / 100 :	96,50	79,93	
Rang :	1	2	

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver** le rapport d'analyse des offres et le classement présenté,

- **D'attribuer** les marchés de travaux :

✓ Lot n° 1 : Dommages aux biens immobiliers et mobiliers

*Variante alternative (franchise 1 000 €)*

*SMACL ASSURANCES pour un montant annuel estimé de 4 901,19 €*

✓ Lot n° 2 : Responsabilité civile et risques annexes

*Solution de base et variante (accidents corporels)*

*SMACL ASSURANCES pour un montant annuel estimé de 1 148,85 €*

✓ Lot n° 3 : Flotte véhicules et risques annexes

*Solution de base et variante (missions agents et élus)*

*Groupement BRETEUIL ASSURANCE COURTAGE (Courtier - Mandataire) / VHV Allgemeine Versicherung AG (compagnie d'assurances) pour un montant annuel estimé de 1 649,48 €*

✓ Lot n° 4 : Risques statutaires agents

*Solution de base et variantes (maternité/adoption et maladie ordinaire)*

*Groupement SOFAXIS (gestionnaire du contrat - Mandataire) / CNP ASSURANCES pour un montant annuel estimé de 26 864,20 €*

✓ Lot n° 5 : Protection juridique

*Groupement Cabinet 2 C COURTAGE (Courtier – Mandataire) / CFDP Assurances pour un montant annuel estimé de 607,32 €*

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer les marchés ainsi que tous documents afférents.

Après en avoir délibéré, et après avoir voté à la majorité, **38 POUR et 2 ABSTENTIONS**, les membres du Conseil Communautaire :

- **Approuve** le rapport d'analyse des offres et le classement présenté,
- **Entérine** l'attribution des lots comme proposé ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

## **1.2 Modification statutaire du Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois : création d'un Syndicat Mixte ouvert à la carte.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° DIRCOL 2016- 0645 du 14 décembre 2017 portant création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la communauté de communes « Maine Saosnois » issue de la fusion de la communauté de communes Maine 301, de la communauté de communes du Pays Marollais et de la communauté de communes du Saosnois,

Vu l'arrêté préfectoral n°DIRCOL 2016-0648 du 12 décembre 2016 portant création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille issue de la fusion de la communauté de communes du Pays Calaisien et de la communauté de communes du Val de Braye,

Considérant la volonté d'adhésion de la communauté de communes du Gesnois Bilurien au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays du Mans,

Considérant la volonté des communes issues de l'ex communauté de communes Maine 301 de continuer à adhérer au Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois pour l'exercice de ces compétences actuellement déléguées,

Considérant la volonté de la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien de continuer à adhérer au Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois pour l'exercice de ces compétences actuellement déléguées,

Considérant la volonté du Syndicat mixte du Pays du Perche Sarthois de ne pas modifier, à ce stade, son périmètre,

Considérant qu'il résulte de tout ce qui précède qu'existe une nécessité pour le Syndicat mixte du Pays du Perche Sarthois de procéder à une modification de ses statuts,

Considérant la délibération en date du 27 septembre 2017 du Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois entérinant le fait de modifier ses statuts pour transformer le syndicat mixte ouvert en un syndicat mixte à la carte,

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire de délibérer sur cette modification statutaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

- **Décide** d'entériner la modification statutaire du Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois dans les mêmes termes que la délibération ci jointe,

- **Demande** au Président de notifier cette délibération au Président du Syndicat Mixte du Pays du perche,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayе et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

### **1.3 Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois : Schéma de Cohérence Territorial (SCOT).**

Suite à la réception d'un courrier du Président du Pays du Perche Sarthois et la tenue de la réunion de bureau du Pays du Perche Sarthois, il avait été proposé en septembre dernier de transférer la compétence SCOT pleine et entière en faveur du syndicat mixte du Pays du Perche Sarthois.

Les membres du Conseil Communautaire s'étaient prononcés favorables au transfert de compétence au Syndicat mixte du Pays du Perche Sarthois.

En attente d'un modèle de délibération concordante entre les EPCI concernés, la délibération avait été suspendue. Il semblerait que l'on tende vers un accord. Le futur périmètre du SCOT devrait concerner les EPCI de l'Huisne Sarthoise et de la Vallée de la Brayе et de l'Anille.

Quant au choix de la structure porteuse du SCOT, des rencontres, des échanges sont prévues avec les représentants de l'Huisne Sarthoise.

\*\*\*\*\*

Vu l'arrêté préfectoral 20160648 - portant création de la Communauté de communes des Vallées de la Brayе et de l'Anille,

Vu les statuts communautaires, notamment la compétence obligatoire l'aménagement de l'espace relatif au SCOT,

Vu l'adhésion de la Communauté de communes au Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois,

Le Président propose de transférer la compétence SCOT pleine et entière en faveur du syndicat mixte du Pays du Perche Sarthois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité par **39 POUR ET 1 ABSTENTION** :

- **ACCEPTE** de transférer la compétence SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) pleine et entière en faveur du Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, valablement au nom de la Communauté de Communes, tout document relatif à ce dossier.

### **1.4 Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois : Contrat Territoire Innovant (2017-2020).**

Les termes du Contrat Territoire Innovant 2017-2020 visent à préciser les modalités de prise en charge par le Département d'une partie du financement initialement pris en charge par la Communauté de communes selon la programmation annuelle définie.

La Communauté de communes s'engage, en contrepartie, à veiller à la bonne exécution du présent contrat et plus particulièrement à la réalisation du programme pluriannuel de déploiement de la fibre optique et à prévoir les crédits nécessaires.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DEMANDE** que soit pris en compte, pour le calcul de l'enveloppe du Département et de la Communauté de communes, le nombre de prises recensées en 2017 dans le cadre de la stratégie de déploiement de la communauté de communes, soit 2975 prises.
- **ACCEPTÉ** les termes du Contrat Territoire Innovant 2017-2020 tel que joint en annexe à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le Contrat Territoire Innovant avec le Département et le Syndicat Mixte Sarthe Numérique ainsi que tous les documents y afférents.

## II) Affaires Financières

### 2.1 Budgets 2017 : décisions modificatives.

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il serait utile de procéder à des décisions modificatives qui consistent notamment :

- A prévoir des crédits supplémentaires pour les dotations aux amortissements,
- A ajuster les crédits afin d'intégrer le montant des taxes foncières dans les budgets annexes correspondants,
- A prévoir des crédits pour annuler des titres émis sur des exercices antérieurs.

#### ➤ Budget Principal (DM n°4) :

##### *Dépenses de fonctionnement*

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP+DM 2017	proposition DM4	Nouveau montant
022		Dépenses imprévues (fonctionnement)	01	32 649,00 €	-4 860,00 €	27 789,00 €
65	657351	Subv de fonctionnement GFP de rattachement (BA Base)	414	440 536,00 €	4 860,00 €	445 396,00 €
011	63512	Taxes foncières	90	8 250,00 €	-1 000,00 €	7 250,00 €
023		Virement à la section d'investissement	01	54 922,09 €	1 000,00 €	55 922,09 €
<b>Total</b>					- €	

##### *Recettes d'investissement*

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP+DM 2017	proposition DM4	Nouveau montant
27	27638	Autres créances immobilisées (BA ZA et ZC)	90	52 831,00 €	-1 000,00 €	51 831,00 €
021		Virement de la section fonctionnement	01	54 922,09 €	1 000,00 €	55 922,09 €
<b>Total</b>					<b>0,00 €</b>	

#### ➤ Budget Annexe Base de Loisirs (DM n°2)

##### *Dépenses de fonctionnement*

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP+DM 2017	proposition DM2	Nouveau montant
67	673	Titres annulés (sur ex antérieurs)	415	0,00 €	3 005,00 €	3 005,00 €
042	6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	415	22 700,00 €	1 855,00 €	24 555,00 €
<b>Total</b>					<b>4 860,00 €</b>	

*Recettes de fonctionnement*

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP+DM 2017	proposition DM2	Nouveau montant
74	74751	GFP de rattachement	415	146 714,00 €	4 860,00 €	151 574,00 €
<b>Total</b>					<b>4 860,00 €</b>	

*Recettes d'investissement*

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP+DM 2017	proposition DM2	Nouveau montant
040	28182	Matériel de transport	415	0,00 €	462,00 €	462,00 €
040	281721	Plantations d'arbres et d'arbustes	415	200,00 €	-103,00 €	97,00 €
040	281578	Autre matériel et outillage de voirie	415	1 550,00 €	-297,00 €	1 253,00 €
040	281741	Const° sur sol d'autrui - Bâtiments publics	415	4 850,00 €	-4,00 €	4 846,00 €
040	281728	Autres agencements et aménagements	415	9 900,00 €	-231,00 €	9 669,00 €
040	281745	Const° sur sol d'autrui - Installat° agencements, aménagements	415	2 100,00 €	-10,00 €	2 090,00 €
040	28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	415	35,00 €	-3,00 €	32,00 €
040	28183	Matériel de bureau et matériel informatique	415	495,00 €	-367,00 €	128,00 €
040	28188	Autres immobilisations corporelles	415	3 490,00 €	2 458,00 €	5 948,00 €
040	28184	Mobilier	415	80,00 €	-50,00 €	30,00 €
<b>Total</b>					<b>1 855,00 €</b>	

➤ **Budget Annexe HLL (DM n°4)***Dépenses d'exploitation*

Chapitre	Article	Libellé	BP+DM 2017	proposition DM4	Nouveau montant
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100,00 €	800,00 €	900,00 €
042	6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	70 000,10 €	637,00 €	70 637,10 €
023		Virement à la section d'investissement	14 034,00 €	637,00 €	13 397,00 €
<b>Total</b>				<b>800,00 €</b>	

*Recettes d'exploitation*

Chapitre	Article	Libellé	BP+DM 2017	proposition DM4	Nouveau montant
70	706	Prestations de services	55 150,28 €	800,00 €	55 950,28 €
<b>Total</b>				<b>800,00 €</b>	

*Dépenses d'investissement*

Chapitre	Article	Libellé	BP+DM 2017	proposition DM4	Nouveau montant
21	2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00 €	250,00 €	5 250,00 €
21	2135	Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	- €	695,00 €	695,00 €
<b>Total</b>				<b>945,00 €</b>	

*Recettes d'investissement*

Chapitre	Article	Libellé	BP+DM 2017	proposition DM4	Nouveau montant
21	2128	Autres terrains	0,00 €	250,00 €	250,00 €
21	2125	Terrains bâtis	0,00 €	695,00 €	695,00 €
040	28138	Autres constructions	0,00 €	58 377,00 €	58 377,00 €
040	28131	Bâtiments	64 000,00 €	-58 964,00 €	5 036,00 €
040	28135	Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	800,00 €	615,00 €	1 415,00 €
040	28128	Autres terrains	2 200,10 €	-135,00 €	2 065,10 €
040	28183	Matériel de bureau et matériel informatique	300,00 €	-11,00 €	289,00 €
040	28153	Installations à caractère spécifique	800,00 €	-89,00 €	711,00 €
040	28184	Mobilier	500,00 €	-63,00 €	437,00 €
040	2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...	400,00 €	-172,00 €	228,00 €
040	28188	Autres	1 000,00 €	1 079,00 €	2 079,00 €
021		Virement de la section d'exploitation	14 034,00 €	-637,00 €	13 397,00 €
<b>Total</b>				<b>945,00 €</b>	

➤ **Budget Annexe Multi-accueil (DM n°1)***Dépenses de fonctionnement*

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP+DM 2017	proposition DM1	Nouveau montant
042	6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	60	15 500,00 €	485,00 €	15 985,00 €
023		Virement à la section d'investissement	60	8 672,00 €	-485,00 €	8 187,00 €
<b>Total</b>					<b>0,00 €</b>	

*Recettes d'investissement*

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP+DM 2017	proposition DM1	Nouveau montant
040	28184	Mobilier	60	1 260,00 €	-4,00 €	1 256,00 €
040	28183	Matériel de bureau et matériel informatique	60	650,00 €	-40,00 €	610,00 €
040	28051	Concessions et droits similaires	60	720,00 €	1,00 €	721,00 €
040	281318	Autres bâtiments publics	60	11 135,00 €	-31,00 €	11 104,00 €
040	28135	Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	60	1 250,00 €	459,00 €	1 709,00 €
040	28188	Autres immobilisations corporelles	60	350,00 €	102,00 €	452,00 €
040	281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	60	135,00 €	-2,00 €	133,00 €
021		Virement de la section de fonctionnement	60	8 672,00 €	-485,00 €	8 187,00 €
<b>Total</b>					<b>0,00 €</b>	

➤ **Budget Annexe RAM (DM n°1)***Dépenses de fonctionnement*

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP+DM 2017	proposition DM1	Nouveau montant
011	6261	Frais d'affranchissement	60	200,00 €	-83,00 €	117,00 €
042	6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	60	4 200,00 €	83,00 €	4 283,00 €
<b>Total</b>					<b>- €</b>	



*Dépenses d'investissement*

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP+DM 2017	proposition DM1	Nouveau montant
21	2188	Autres immobilisations corporelles	60	6 514,00 €	83,00 €	6 597,00 €
<b>Total</b>					<b>83,00 €</b>	

*Recettes d'investissement*

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP+DM 2017	proposition DM1	Nouveau montant
040	28183	Matériel de bureau et matériel informatique	60	520,00 €	-16,00 €	504,00 €
040	28135	Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	60	- €	100,00 €	100,00 €
040	281318	Autres bâtiments publics	60	2 620,00 €	5,00 €	2 625,00 €
040	28184	Mobilier	60	1 060,00 €	-6,00 €	1 054,00 €
<b>Total</b>					<b>83,00 €</b>	

➤ **Budget Annexe Centre de Santé (DM n°1)***Dépenses d'investissement*

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP 2017	proposition DM1	Nouveau montant
20	2051	Concessions et droits similaires	510	6 880,00 €	200,00 €	7 080,00 €
21	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	510	2 400,00 €	-200,00 €	2 200,00 €
<b>Total</b>					<b>- €</b>	

➤ **Budget Annexe ZC du Bray (DM n°1)***Dépenses de fonctionnement*

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP 2017	proposition DM1	Nouveau montant
011	608	Frais accessoires	90		750,00 €	750,00 €
<b>Total</b>					<b>750,00 €</b>	

*Recettes de fonctionnement*

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP 2017	proposition DM1	Nouveau montant
042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés - (stock final)	90	133 670,00 €	750,00 €	134 420,00 €
<b>Total</b>					<b>750,00 €</b>	

*Dépenses d'investissement*

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP 2017	proposition DM1	Nouveau montant
040	3555	Terrains aménagés (stock final)	90	133 670,00 €	750,00 €	134 420,00 €
16	168751	Autres dettes - GFP de rattachement	90	48 700,00 €	-750,00 €	47 950,00 €
<b>Total</b>					<b>- €</b>	

➤ **Budget Annexe ZA du Bray (DM n°2)***Dépenses de fonctionnement*

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP+DM 2017	proposition DM2	Nouveau montant
011	608	Frais accessoires	90		250,00 €	250,00 €
<b>Total</b>					<b>250,00 €</b>	

*Recettes de fonctionnement*

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP+DM 2017	proposition DM2	Nouveau montant
042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés - ( <i>stock final</i> )	90	115 426,00 €	250,00 €	115 676,00 €
<b>Total</b>					<b>250,00 €</b>	

*Dépenses d'investissement*

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP+DM 2017	proposition DM1	Nouveau montant
040	3555	Terrains aménagés ( <i>stock final</i> )	90	115 426,00 €	250,00 €	115 676,00 €
16	168751	Autres dettes - GFP de rattachement	90	4 131,00 €	-250,00 €	3 881,00 €
<b>Total</b>					<b>- €</b>	

Il est proposé au Conseil Communautaire d'accepter les décisions modificatives, telles que présentées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les décisions modificatives exposées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes, tout document relatif à ce dossier.

### **III) Voirie Communautaire**

#### **3.1 Avenant n° 2 au marché de travaux pour l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire – programme 2016-2017-2018.**

Vu le marché de travaux pour l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire, Programme 2016-2017-2018 - Lot n°5 (Fauchage, débroussaillage des dépendances – Communes de Conflans-sur-Anille, Saint Calais, Rahay, Montailly et Marolles-les-Saint-Calais), signé le 13 avril 2016 avec l'entreprise CHERON Sarl,

Monsieur le Président informe qu'il convient d'augmenter le montant annuel maximum prévu au marché :

- Montant annuel maximum (marché initial) : 15 000 € TTC (soit 12 500 € HT)
- Montant annuel maximum proposé par avenant : 26 400 € TTC (soit 22 000€ HT)

Il est proposé au Conseil Communautaire d'entériner la modification tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'avenant n°2 au marché de travaux comme décrit ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes, tout document relatif à ce dossier.

#### **3.2 Conventonnement avec les communes pour la régie communale 2017.**

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il convient de conventionner pour l'année 2017 avec les communes pour le travail effectué par les agents communaux en régie, sur les voies d'intérêt communautaire.

A ce titre, il est donné lecture du tableau ci-dessous pour la répartition financière et du projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération.

Communes	montant régie communale 2016	restitution intempéries 2016 (suite notification subventions)	montant régie communale 2017
Bessé sur Braye	24 122 €	2 353 €	26 475 €
Cogners	7 812 €		10 165 €
Conflans sur Anille	9 736 €		12 089 €
Ecorpain	2 358 €		4 711 €
Evaillé	12 932 €		15 285 €
La Chapelle Huon	10 819 €		13 172 €
Marolles lès Saint Calais	520 €		2 873 €
Montaillé	3 489 €		5 842 €
Rahay	10 494 €		12 847 €
Saint Calais	6 011 €		8 364 €
Saint Gervais de Vic	4 088 €		6 441 €
Sainte Cérotte	4 348 €		6 701 €
Sainte Osmane	6 072 €		8 425 €
Vancé	4 035 €		6 388 €
			139 778 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer ces conventions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les élus communautaires :

- **Entérine** le tableau et le projet de convention exposés ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Commune, tout document relatif à ce dossier.

#### **IV) Petite Enfance**

##### **4.1 Construction d'un Relais Assistants Maternels Parents Enfants à Saint-Calais : avenant au marché de maîtrise d'œuvre.**

Vu le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Relais Assistants Maternels Parents Enfants à Saint Calais,

Les études d'avant-projet étant achevées et conformément à l'article 4 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) du marché, il convient de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre qui en découle :

- ✓ Cout prévisionnel des travaux estimé par le maitre d'ouvrage = 250 000 € HT
  - ✓ Coût prévisionnel des travaux Phase APD = 265 400 € HT
- Soit un rapport de + 6,16 %

- ✓ Taux de rémunération du maître d'œuvre = 9,20 %
- ✓ Nouveau forfait de rémunération = 24 416,80 € HT soit 29 300,16 € TTC

Il est proposé au Conseil Communautaire d'entériner l'avenant décrit ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

- **Accepte** l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre tel que présenté ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document afférent.

## **V) Informations du Président, des Vices Présidents et mandataires**

- Offre Audit énergétique proposé par la poste (suite à transmission par mail de la proposition) si commune intéressée, possible de faire réunion dans la salle communautaire.

- Formation prévention au suicide (détectée les fragilités humaines (populations, élus et agents), ce point sera reproposé au conseil du 21 décembre afin de laisser le temps aux maires des communes de transmettre l'information à leur conseillers municipaux.

- Réunion de préparation transfert compétences eau assainissement, le 1<sup>er</sup> décembre à Bouloire (il serait souhaitable d'avoir un ou 2 élus intéressés par la thématique pour suivre ce dossier jusqu'au transfert de la compétence. Jean Marc LAMBERT et Gérard BATARD)

- Réunion présentation du RESO'AP (service d'accompagnement de solidarité à domicile) le mardi 28 novembre à 14h à Ste Cérotte.

- Convention avec La Société Civile Médicale de Saint Calais.

Le centre de santé n'ayant plus qu'un médecin à mi-temps, il a été proposé aux médecins de diminuer la part de remboursement au prorata du nombre de médecin. Le Président a rencontré les médecins qui se sont fortement opposés à cette diminution de la part communautaire, impactant leur participation.

Les médecins ont proposé de diminuer le nombre des heures de la secrétaire. Les membres du conseil décident de maintenir la participation de la communauté de commune à hauteur de 33%.

Rappel :

- Situation d'ancrage de famille des gens du voyage pour les communes qui ne l'ont pas encore fait et qui ont des situations d'ancrage des ménages de gens du voyage, doivent retourner le questionnaire complété.

- Distribution de la plaquette communautaire

A part les communes de Conflans sur Anille et Saint-Calais, la plaquette communautaire sera distribuée par les élus des communes lors de la distribution de leur journal communal ou autres éditions.

- PLUI

Les compte rendus seront mis en ligne très prochainement sur le site dédié. ([participation.institut-auddice.com/PLUi-Vallees-de-la-Braye-et-de-l-Anille.com](http://participation.institut-auddice.com/PLUi-Vallees-de-la-Braye-et-de-l-Anille.com))

**Animation du RAMPE le samedi 25 novembre** à partir de 10 h au Centre artistique à Saint-Calais

- ▶ **Atelier communautaire La Pocherie – recâblage en câble rigide et remplacement prise de courant**  
Le 10 octobre 2017, signature du devis avec la société Visbecq, pour un montant de 128.90 € HT soit 154.68 € TTC
- ▶ **Achat d'un onduleur, carte graphique et module de mémoire certifié**  
Le 16 octobre 2017, signature du devis avec la société Delta Technologie, pour un montant de 298.21 € HT soit 357.85 € TTC
- ▶ **Accueil – achat d'antivirus**  
Le 17 octobre 2017, signature du devis avec la société I MAGE, pour un montant de 120 € HT soit 144 € TTC
- ▶ **Mise en place d'une horloge sur l'installation électrique du chalet randonneur**  
Le 17 octobre 2017, signature du devis avec la société PAINEAU TORTEVOIE, pour un montant de 1 107.28 € HT soit 1 328.74 € TTC
- ▶ **Création de plaquette de communication**  
Le 19 octobre 2017, signature du devis avec la société I MAGE, pour un montant de 465 € HT
- ▶ **Habitations Légères Loisirs - achat d'un pirl télescopique**  
Le 19 octobre 2017, signature du devis avec la société MATISERE, pour un montant de 929 € HT soit 1 150.80 € TTC
- ▶ **Mission économique – création de dépliant**  
Le 23 octobre 2017, signature du devis avec la société I MAGE, pour un montant de 270 € HT
- ▶ **Multi accueil – achat d'un aspirateur**  
Le 23 octobre 2017, signature du devis avec la société Leclerc, pour un montant de 300 € ttc.
- ▶ **Impression de cartes de visite, tête de lettre, carte de correspondance et enveloppes**  
Le 24 octobre 2017, signature du devis avec la société EASYFLYER, pour un montant de 1 614.17 € HT soit 1937 € TTC
- ▶ **Prise en charge du Transport des élèves des Communes de Valennes et Berfay au gymnase de Vibraye**  
Le 24 octobre 2017, signature du devis avec Transport MAUGER, pour le transport des élèves des écoles de Valennes et Berfay au Gymnase de Vibraye, pour un montant de 910 € TTC. (7 séances)
- ▶ **Extension du bâtiment Petite Enfance – Clôture**  
Le 27 octobre 2017, signature du devis avec la société CLOUET Paysagiste, pour un montant de 16 888.35 € HT soit 20 266.02 € TTC

***Vœux communautaires : jeudi 18 janvier 2018 à 19 h à Saint-Calais***

### Prochaines dates de réunions

**Bureau :**

9 janvier 2018 :

- 19 h : diagnostic bibliothèque départementale (hôtel communautaire)
- 20 h 30 : Bureau (hôtel communautaire)

13 février 2018 – 20 h 30 - (hôtel communautaire)

13 mars 2018 – 20 h 30 - (hôtel communautaire)

Procès-verbal du Conseil du 23 novembre 2017

**Conseil communautaire :** 21 décembre 2017 - 20 h 30 à Marolles les Saint-Calais  
 25 janvier 2018 – 20 h 30 à Montailié  
 22 février 2018 – 20 h 30 à Sainte Cérotte  
 29 mars 2018 – 20 h 30 à Saint Osmane

**Autres réunions :** 9 janvier 2018 – 19 h – présentation diagnostic lecture et interco  
 (invitation maires et adjoints à la culture)

13 février 2018 – 20h30 – présentation Conseil Départemental et Etat sur le  
 Schéma Départemental de l’habitat et tout particulièrement OPAH et PDH.

**Commission :**

**Commission d’Appel d’Offres :** (construction du RAMPE de St-Calais)  
 Jeudi 14/12/2017 - 11 h - (hôtel communautaire)

**Commission PLUI :**  
**Copil :** Mardi 16/01/2018 – 9 h 30 - (hôtel communautaire)  
**Présentation PPA :** Mardi 23/01/2018 – 9 h 30 - (hôtel communautaire)

**Commission Finances :**  
 6 et 27 février 2018

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

**Liste des délibérations avec les numéros d’ordres**

N° d’ordre	Intitulé des délibérations	Page
20171101	Attribution du marché d’assurance	2017/193
20171102	Modification statutaire du Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois : création d’un Syndicat Mixte ouvert à la carte.	2017/195
20171103	Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois : Schéma de Cohérence Territorial (SCOT).	2017/196
20171104	Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois : Contrat Territoire Innovant (2017-2020).	2017/196
20171105	Budgets 2017 : décisions modificatives.	2017/197
20171106	Avenant n° 2 au marché de travaux pour l’aménagement et l’entretien de la voirie d’intérêt communautaire – programme 2016-2017-2018	2017/201
20171107	Conventionnement avec les communes pour la régie communale 2017	2017/201
20171108	Construction d’un Relais Assistants Maternels Parents Enfants à Saint-Calais : avenant au marché de maîtrise d’œuvre	2017/202